



European Civil Service Federation Fédération de la Fonction Publique Européenne

La Fédération vous avait organisé une CONFERENCE avec le cabinet d'avocats Dekeyser & Associés sur le droit civil successoral et les implications pour les Fonctionnaires et Agents de l'UE
Voici la vidéo et la documentation correspondante:

<http://ffpe-bxl.eu/blogs/conf%C3%A9rence-sur-le-droit-civil-successoral-et-les-implications-pour-les-fonctionnaires-et>

A similar CONFERENCE was also held in English, the corresponding video and presentation will be circulated soon.



Me Manoël Dekeyser

Le droit successoral belge vient d'être modernisé pour l'adapter à la famille du XXIème siècle. Cette réforme entrera en vigueur le 1er septembre 2018.

Le cabinet d'avocats bruxellois Dekeyser & Associés anticipe cette refonte et expose les nouvelles règles de dévolution successorale. Quelles sont les particularités utiles aux fonctionnaires européens ?

Qui sont les héritiers d'après la loi ?

Quels sont les droits du conjoint survivant sur le patrimoine du défunt ? Sont-ils différents pour un cohabitant légal ou de fait ? Faut-il assurer une protection complémentaire au conjoint survivant ou au cohabitant ?

Est-il possible de fixer librement les droits de chacun de ses héritiers dans un testament ? Est-il possible de conclure de son vivant un pacte familial avec ses héritiers pour organiser la répartition de ses biens à son décès et ce, pour assurer la paix familiale ?

Doit-on respecter l'égalité entre ses héritiers ?

Faut-il restituer les donations reçues du défunt de son vivant lors du calcul du patrimoine successoral ? Les assurances-vie souscrites par le défunt sont-elles prises en compte dans son patrimoine successoral ?

Quelles sont les spécificités liées aux familles recomposées ?



Me Grégory Homans